



La Gazette de Champeaux

Bulletin Municipal :

Janvier 2024

Numéro 26

HORS SÉRIE



Chères Champelaises, Chers Champelais,

Nous inaugurons cette année avec un numéro exceptionnel de notre gazette. C'est avec joie que je vous invite à lire ce « hors-série ». Lors de la campagne électorale de 2020, de nombreuses interrogations ont émergé ou ré-émergé concernant l'avenir de certains bâtiments (salle paroissiale par exemple), les problématiques de circulation-stationnement, la dégradation de certains espaces... Notre souhait de trouver des réponses ou faire des propositions sur ces sujets étaient corrélés aux impératifs d'adaptation aux changements

climatiques, d'une part et au maintien de la qualité du cadre de vie, d'autre part. Les paramètres financiers (Capacité d'Auto-Financement, éligibilité à subventions...) et techniques (état des lieux enfouissement des réseaux, matériaux...) sont contraignants et nécessitaient de prendre attache auprès de partenaires compétents. Aujourd'hui, les éléments sont réunis pour entamer une nouvelle étape de ce mandat (2020-2026).

2023, a été l'année du lancement de la réflexion, avec, dès le conseil municipal du mois de février, l'engagement dans ce projet. Après la mise en forme du cahier des charges et de la procédure, accompagnés par le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement : est un organisme investi d'une mission d'intérêt public qui conseille les collectivités gratuitement et dépendant du Conseil Départemental), nous avons choisi de travailler en novembre, avec l'équipe Paysage et Vélo (cabinet d'étude-urbanisme, architecte, paysagiste...) après une procédure de recrutement par appel d'offre (marché public). Elle nous suivra sur toute la phase d'étude de programmation et l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

En 2024, si vous êtes intéressés par le projet, c'est à vous de jouer ! Vous allez être sollicités.

Après quelques réunions de travail et dernière réunion de cadrage avec les 4 habitantes-volontaires qui ont été tirées au sort au mois d'octobre 2023 et avec Paysage et vélo, la réflexion s'ouvrira à l'ensemble des habitants de la Commune de Champeaux.

Pour savoir ce qui vous attend en 2024, je vous invite à lire la suite de cette gazette... un peu particulière, tout en vous adressant, au nom de l'équipe municipale et de moi-même, mes meilleurs vœux à vous et vos proches.

Sophie Julien Farcis
Maire de Champeaux

La commune de Champeaux a lancé une étude de programmation afin de disposer d'une feuille de route des projets ou aménagements à réaliser dans le bourg dans les prochaines années. Cela concerne, d'une part les espaces extérieurs publics (voirie, stationnements, places, cheminements, parkings, espaces verts, aire de jeux, cimetière) et d'autre part, certains bâtiments communaux (gîtes, salle paroissiale etc.).

Pour se projeter, nous proposons une démarche collaborative.

- En amont nous avons été créée la structure de fonctionnement du projet, chargée de piloter et valider les décisions :
 - o Le Comité de pilotage (COPIL) : composé d'élus candidats et validés par le conseil municipal (Mmes JULIEN FARCIS, LETELLIER, MM. LEGATHE et PORTAIS)
 - o Le Comité Technique (COTECH) : composé du COPIL et de 4 habitants tirés au sort après acte de candidature (Mmes HEUCHEL, LEBOURGEOIS, CORNAC et RASPLUS),
- Aujourd'hui nous sollicitons tous les acteurs parties prenantes de la réflexion :
 - o Les élus
 - o Les prestataires de la mission (une équipe pluridisciplinaire de professionnels de l'aménagement)
 - o Les parties prenantes ayant un rôle ou un intérêt spécifique (commerçants, associations...)
 - o Les habitants citoyens, qui représentent la communauté de vie de la commune
 - o Les institutions locales qui apportent leur soutien, leurs compétences, leurs réglementation, et leurs cadres de réflexion (CAUE, Département etc.)

L'idée principale consiste à, en premier lieu, écouter l'ensemble des participants, assembler les réflexions déjà menées, les organiser pour les clarifier et les prioriser de façon sensible et stratégique, en parallèle d'un travail technique d'analyse de terrain. Cela permettra d'imaginer des solutions partagées et faisables financièrement, dans un calendrier adapté.

Mobiliser l'intelligence collective durablement:

Afin d'établir le projet communal pour les prochaines années, nous pensons que l'intelligence citoyenne et collective, ainsi que le partage sont fondamentaux. Il est donc nécessaire de rassembler une « équipe projet » et ceci, à plusieurs moments de l'étude :

- **ATELIER DE CADRAGE :** (Mené au moment de l'état des lieux) ayant pour objectifs de :
 - Consolider une «équipe projet» et établir une confiance mutuelle
 - Construire la vision initiale du groupe (diagnostic et enjeux)
 - Favoriser l'expression des participants (les constats, questionnements, ambitions visions etc...)
 - Cadrer le périmètre de réflexion et d'investigation (les sujets à aborder dans la mission, ceux qui seront laissés de côté...)
 - Identifier les enjeux, formuler des intentions d'utilisation des espaces.



L'atelier aura lieu sur une journée complète, avec le concours du COTECH, du CAUE, du Département et de l'équipe d'animation du cabinet d'étude, le 25 janvier 2024.

➤ **ATELIER DE CO-CONSTRUCTION** : (Mené au moment de l'établissement des scénarios) ayant pour objectifs :

- D'informer les nouveaux participants de l'objet de la mission, de son déroulement et de l'état d'avancement de la réflexion (partage d'un résumé du diagnostic et des enjeux consolidés depuis l'atelier du 25 janvier) .
- De clarifier le cadre du travail «d'intelligence collective»
- De construire 3 scénarios possibles et réalistes.
- D'identifier les éléments que nous jugeons incontournables.

Cet atelier aura lieu le **22 février 2024 sur la journée complète (de 9h à 17h)** dans la salle de convivialité de la mairie. **Il est ouvert aux habitants qui souhaitent y participer**, au COTECH, aux professionnels dont l'activité a un impact sur la vie communale et au comité des fêtes.

Il s'agit d'une journée ouverte à tous. Les personnes intéressées doivent se manifester auprès de la mairie. Nous avons conscience que ce rendez-vous, sur une journée complète et en semaine, rendra difficile la participation de certains.

➤ **RÉUNION PUBLIQUE** de présentation des résultats de la réflexion citoyenne et présentation des scénarios. Cette réunion, d'une durée de 2h maximum, se tiendra au printemps 2024. Nous espérons que son format court permettra au plus grand nombre d'entre vous de participer et d'apporter vos remarques ou questions, afin de favoriser la meilleure compréhension possible des projets envisagés et que le vote qui s'en suivra, se fera en connaissance de cause. Nous vous tiendrons rapidement au courant de la date, du lieu et de l'horaire prévu.

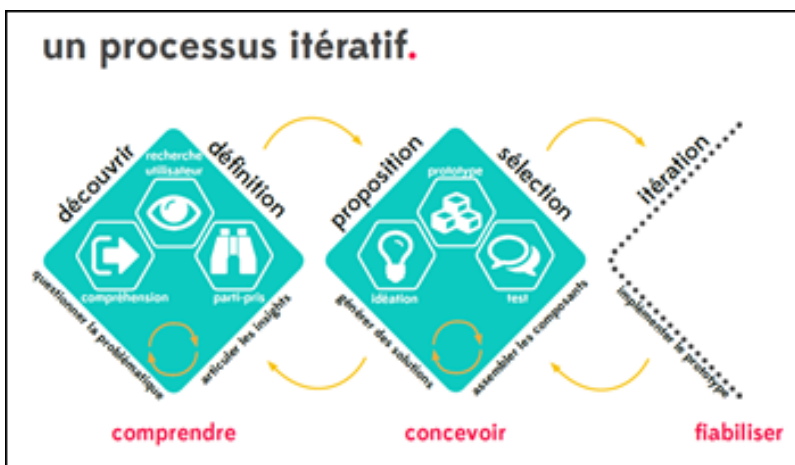
➤ **VOTATION CITOYENNE SUR LES SCÉNARIOS**. Cette étape se tiendra avant l'été 2024. Elle se fera à la fois par un questionnaire en ligne, par un registre disponible en mairie ou par un courrier à renvoyer.

➤ **ATELIER DE PRIORISATION**, où sera esquissée la feuille de route à mettre en œuvre. Cet atelier se tiendra début novembre 2024.

Cette mobilisation, qui se fera dans une ambiance ludique et conviviale, nous semble une condition pour que le projet soit bien accueilli et porté par le plus possible d'habitants de la commune pour les années à venir, au-delà de la présence ponctuelle des professionnels de l'aménagement.

Explication de la méthode du «design thinking» utilisée pendant la journée du 22 février 2024,

Le design thinking est une approche qui met l'accent sur l'innovation centrée sur l'humain, en encourageant la créativité et la résolution de problèmes à travers une compréhension approfondie des besoins des utilisateurs, une réflexion collaborative et des itérations constantes pour parvenir à des solutions efficaces et pertinentes. La méthode de travail intégratrice a aussi pour caractéristique un transfert de compétences et d'outils d'intelligence collective qui pourront être utilisés ultérieurement par la collectivité elle-même.



Fonder le projet commun sur le paysage

Le paysage est une discipline inclusive, encourageant à reconnaître et apprécier le cadre de vie que nous partageons sous toutes ses formes. Il souligne l'importance d'inclure l'esthétique, mais aussi de l'intégrer dans une vision plus large, tenant compte des fonctions urbaines et techniques, des écosystèmes, de la biodiversité, et des cycles naturels, ce qui est un bénéfice important de la vie dans un environnement villageois.

Concrètement, la méthode se caractérise par une fine observation sur place, selon de nombreux critères :

- Comment le regard se porte, se détourne ou se fixe sur les éléments agréables ou moins agréables du cadre de vie ?
- Comment l'espace public est organisé ?
- Qui sont les usagers ? Ont-ils les mêmes besoins tous les jours, l'été et l'hiver ?
- Quelle organisation technique des fonctions liées à l'eau ?
- Quelle place pour chaque type de mobilité ? Les usagers ont-ils des comportements naturellement adaptés, ou observe-t-on des incivilités (vitesse excessive, stationnement gênants...) ?
- Comment le vent, le soleil, la pluie modifient l'ambiance et les usages ?
- Comment les végétaux sont présents, s'insinuent ou sont absents ?



En tenant compte de tous ces paramètres, l'approche par le paysage vise à introduire des solutions sur mesure, pour adapter l'espace aux besoins et envies des usagers tout en jouant leur rôle dans la régénération d'un milieu qui doit s'adapter à la transition écologique. Dans ce contexte, la qualité du cadre de vie est liée à la création d'espaces publics accueillants, verts, sobres, durables et fonctionnels pour amplifier les usages possibles.



N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat de la mairie pour avoir plus d'informations.

C'est un moment important dans la vie de la commune, et pour les années à venir. Votre participation est indispensable.

Contacts :

Mairie : 02 33 61 90 38

site web: www.champeaux50.com

Email: secretariat@champeaux50.fr

Facebook: www.facebook.com/Mairie-de-Champeaux-Manche/

Vous pouvez contacter la mairie par téléphone: Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

L'accueil du public est le mardi de 14h à 17h, le mercredi de 10h à 12h, le jeudi de 17h à 19h, les 1er et 3ème samedis du mois de 10h à 12h. La prise de rendez-vous avec un élu est possible en dehors de ces horaires.